

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## SORTIE : VOYAGE EN ECOSSE



**Organisateurs : CAP ORCADA, ANNE MARIE ET JACQUES DALPRA**

**Participants : NOMBRE D'ÉQUIPAGES LIMITÉ À 16**

Mr : ..... Prénom : .....  
Mme : ..... Prénom : .....  
Demeurant : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Mobile : .....  
Email : .....

Véhicule : Longueur : ..... Hauteur : ..... N° d'Immatriculation : .....  
N° adhérent au CERCLE : .....

**TARIF sur la base de 2 personnes : 1915€ par personne y compris l'assurance annulation offerte (82€ par personne).**

**Aucune remise ne pourra être accordée même avec un règlement en CB.**

**L'autorisation électronique de voyage (ETA) d'un montant de 12€ par personne sera à rajouter au montant du voyage**

**Merci de joindre les copies du passeport, de la carte grise et de l'attestation d'assurance du véhicule.**

L'inscription à la sortie autorise Le CERCLE à utiliser les images sur lesquelles vous pouvez figurer

Nombre de personnes : ..... X 1915,00€ + 12,00€ = 1927€ = Total .....

**Les remorques et véhicules supplémentaires ne sont pas autorisés**

**Païement** : par chèque à l'ordre du **CAP ORCADA** à adresser accompagné du bulletin d'inscription à :

**JACQUES DAL PRA** - 486 CHEMIN DE LA CRAIE. 13190 ALLAUCH - PORTABLE : 06 09 51 88 48

**Inscription : à compter du 20 Janvier 2025 - Prise en compte du cachet de la poste**

**Les inscriptions seront closes le : 30 avril 2025.**

**Sont incluses dans le prix** : les prestations publiées dans la revue n° 114 du mois de janvier 2025.

**Ne sont pas inclus dans le prix** : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme et les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie Les conditions générales pour cette sortie sont celles du CERCLE LeVoyageur.

Date et signature de l'adhérent

Les conditions générales et particulières de vente des voyages et des séjours sont publiées chaque année au moins une fois dans la revue de l'association. En cas de désistement, et quel qu'en soit la cause ou le délai une retenue de 10 euros par personne sera appliquée (frais de dossier non remboursables). En cas d'annulation de la sortie par Le CERCLE les sommes versées seront remboursées en totalité.